TABLE RONDE DES MÉDIAS DU BÉNIN

Thème: Presse béninoise, état des lieux et perspectives

Cotonou, Blue Zone, les 19 et 20 février 2021

Des recommandations et des résolutions

Les acteurs des médias et promoteurs d'entreprises de presse ont saisi l'occasion de cette Table Ronde pour projeter de nouvelles perspectives pour la viabilité des entreprises de presse et la promotion d'une presse libre, professionnelle, autonome et responsable. Les participants à ces assises sont repartis convaincus de ce que de nouveaux jours se lèvent sur la corporation en général, et les entreprises de presse en particulier. Des discussions qui ont nourri les travaux en commission et des débats généraux en plénière, il ressort des recommandations et des résolutions dont les plus significatives sont les suivantes :

Des résolutions :

- Procéder à l'harmonisation et à la vulgarisation d'une nouvelle grille tarifaire au profit des Radios, télévision, presse écrite et presse en ligne ;
- Procéder à la mise en place effective du Fonds d'appui au développement des médias ;
- Œuvrer au renforcement du Fonds en sollicitant une redevance des opérateurs GSM en retour des services numériques offerts ;
- Mettre en place une Médiamétrie, outil indispensable à la gestion solidaire et efficace des publicités et autres communications dans les médias béninois ;
- Initier une journée de réflexion des patrons de presse pour définir le cahier de charges et les modalités de mise en œuvre d'une régie publicitaire (consulter à cet effet le rapport général des derniers états généraux) ;
- Activer la mise en place d'une centrale d'achat au profit des organes de presse ;
- Mettre fin à la perception des perdiems sur les lieux de reportage et procéder à son remplacement par des prestations de services facturées ;
- Procéder à la création d'un portail web des medias du Bénin ;
- Contractualiser avec les prestataires de services moyennant l'application de prix préférentiels aux tarifs habituels de prestation ;
- Rencontrer le Chef de l'Etat pour l'annulation de la lettre portant suspension des contrats d'abonnement et de publicité ;
- Décourager les pratiques de négociation au rabais des tarifs des prestations de presse par les professionnels des médias ;
- Sensibiliser les forces de sécurité pour une meilleure collaboration avec les journalistes détenteurs de cette carte de presse ;
- Mettre en application effective tous les avantages liés à la carte de presse (Assurance maladie, réduction sur les achats dans les supermarchés, prêt-à-porter, hôtels…). Il faudra que le CNPA initie des partenariats avec les structures concernées pour la jouissance de ces avantages ;
- Toiletter les textes des associations professionnelles (CNPA, UPMB, ODEM) ;

- Disposer désormais d'un répertoire des organes de presse ayant une existence légale à actualiser selon une périodicité donnée ;
- Organiser une journée de réflexion avec les patrons de presse pour retenir le nouveau mode de désignation des représentants des médias pour siéger à la HAAC ;
- Assurer la représentativité des médias au sein des institutions, organismes ;
- Renforcer le processus d'assainissement en signalant régulièrement à la Haac les organes paraissant sans existence légale ;
- Offrir aux professionnels des médias et entreprises de presse une sécurité sanitaire à travers les maisons d'assurance ;
- Développer une politique de proximité entre le CNPA-BENIN et les entreprises de presse affiliées ;
- Développer une relation de proximité entre le CNPA-BENIN et les PTF locaux ;
- Revoir le mode de désignation des représentants des médias au sein des institutions et organismes ;
- Mettre en place une brigade d'assainissement au sein de l'AS ;
- Interpeler les organes de presse ne disposant pas d'une existence légale ;
- Tout organe de presse ayant une existence légale est tenu de s'inscrire dans le répertoire du CNPA-BENIN
- Ne retenir au sein des organes de presse, que des professionnels des médias détenteurs de la carte de presse
- Les promoteurs d'entreprises de presse s'engagent à soutenir toutes actions initiées par le CNPA-Bénin

Des recommandations

A l'endroit des associations professionnelles des médias

- Donner de la valeur à la carte de presse surtout pour la libre circulation des journalistes ;

A l'endroit de la HAAC

- Lever la décision de suspension des médias concernés ;
- Procéder à la mise en place effective du Fonds d'appui au développement des médias ;
- Promouvoir et protéger la liberté de presse sous toutes ses formes ;
- Recueillir l'avis des associations professionnelles sur des décisions engageant la vie de la corporation et des entreprises de presse;
- Rendre systématique la délivrance et le renouvellement de la carte de presse pour ceux qui remplissent les conditions ;
- Rendre applicable le décret N° 2013-393 du 30 septembre 2013 portant conditions de jouissance des avantages liés à la carte de presse en République du Bénin ;

- Instaurer un cadre de concertation entre la HAAC et les associations professionnelles ;
- Faciliter la relecture des codes de l'information et de la communication et surtout celui du numérique tout en procédant à la suppression des peines privatives de liberté aux journalistes ;
- Soutenir les associations des médias et les professionnels des médias dans le processus de relecture du code du numérique ;
- Instaurer un prix ou une distinction des meilleures productions de presse en vue de susciter le professionnalisme dans le rang des professionnels et des médias ;

A l'endroit du Gouvernement

- Aider à la levée des décisions de suspension des médias (La Nouvelle Tribune, Soleil FM, Sikka TV….) ;
- Créer un environnement propice à la promotion de la liberté d'expression, de la liberté de presse et de la sécurité des journalistes et l'accès aux sources d'informations ;
- Appliquer une fiscalité spéciale aux organes de presse ;
- Réduire les frais de redevances à la HAAC de 200.000 à 100.000/an pour les radios communautaires, de 500.000 à 250.000/an pour les radios commerciales ; de 2 000 000 à 1 000 000/an pour les télévisions et 500 000/an pour les fréquences supplémentaires au niveau des télévisions.
- Exonérer les organes de presse des droits de douane pour les matériels de production et de diffusion ;
- Procéder à la révision du code des marchés publics pour réintégrer les organes de la presse privée en vue de la publication des avis d'appel d'offres ;
- Promouvoir des aides indirectes à la presse privée à partir des contrats d'abonnement et de publicité ;
- Créer un environnement favorable à la digitalisation et à la rentabilité des médias ;
- Prévoir une dotation spéciale à la presse privée au même titre que la presse du service publique dans le cadre des programmes nationaux d'actions sociales et électorales.
- A l'attention des autorités politico-administratives, le patronat préconise une meilleure vulgarisation de la carte nationale de presse ainsi que la facilitation de la mission des professionnels des médias ;

Un comité de suivi a été mis en place pour suivre lesdites résolutions et recommandations.

Fait à Cotonou, le 20 février 2021

Le Rapporteur Général

Euloge OKAMBAWA